



CRSA Bourgogne Franche-Comté - 26 juin 2019 - Besançon Présentation du rapport Libault sur le grand âge et l'autonomie

Déclaration de la CGT

Le rapport présenté par Mr Dominique LIBAULT, est intéressant, mais ce n'est pas le premier du genre. Tous les constats des difficultés du secteur de l'aide à domicile comme des EHPAD sont connus et ont été faits depuis plusieurs années maintenant. Espérons que le gouvernement se saisira enfin de ce rapport et d'un certain nombre de propositions pour améliorer réellement la situation des personnes en perte d'autonomie, des aidants et des salariés du secteur.

La CGT apprécie quelques propositions du rapport Libault, mais certaines sont fortement critiquables.

Pour la CGT, la prise en charge de la perte d'autonomie, que ce soit au domicile ou en établissement, doit être du ressort de la solidarité nationale et assurée par la Sécurité Sociale en intégrant le « droit à l'autonomie » dans sa branche maladie.

Nous demandons la suppression de la discrimination qui existe actuellement entre les moins de 60 ans qui bénéficient de la PCH (Prestation Compensatoire du Handicap) et les plus de 60 ans qui bénéficient de l'APA (Allocation pour la Perte d'Autonomie). L'APA versée à partir de 60 ans est inférieure à la PCH, et au moment du basculement à 60 ans, la perte de revenu est souvent importante, au global le différentiel des prestations est de 6 milliards d'euros par an au détriment des personnes en perte d'autonomie.

Nous demandons la mise en place d'un grand service public de l'aide à l'autonomie regroupant et intégrant l'ensemble des personnels concernés, que ce soit à domicile ou en établissement. Le service public, qui pourrait être adossé à des associations à but non lucratif, serait chargé d'offrir à toutes les personnes en perte d'autonomie un service de proximité, dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire.

Nous demandons que la prévention soit mieux prise en compte tout au long de la vie, de l'école jusqu'au grand âge, avec une médecine du travail à conforter, et des CHSCT dans les entreprises à remettre en place, CHSCT qui rappelons le, ont été supprimés il y a un an et demi par les « ordonnances MACRON », cela ne va pas aider à améliorer la prévention.